

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 43 (1955)

Heft: 827

Artikel: Alliance de sociétés féminines suisses : 54me Assemblée à Zurich les 23 et 24 avril 1955 : [1ère partie]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-268482>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURD

RÉDACTION

Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges

ADMINISTRATION ET ANNONCES

Mme Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex

Organe officiel
des publications de l'Alliance
de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.)

Abonnement de soutien 8.—

Le numéro 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

Toute la journée
d'un civilisé repose
entièrement sur la
présence des au-
tres à leurs postes
sociaux.

Bertrand de JOUVENEL.

Mme Hämmerli-Schindler

transmet la présidence de l'Alliance
à Mme Denise Berthoud
(Extraits de son discours)

Dans la vie plus que cinquanteenaire de l'Alliance c'est un bref chapitre de six années qui s'achève aujourd'hui, au moment où la présidente suisse-allemande se démet de ses fonctions entre les mains d'une Romande, montrant ainsi que l'organisme, toujours vivace, reste fidèle à sa tradition.

A la différence des temps anciens, la présidente de l'Alliance et son comité ont maintenant à leur disposition un instrument de travail qui ouvre des possibilités insoupçonnées jusqu'ici, mais qui comporte encore des responsabilités, elles aussi encore insoupçonnées de beaucoup : je veux parler de l'ancien Secrétariat féminin suisse, désormais attaché à l'Alliance. Son personnel met avec un entier dévouement ses dons et ses connaissances techniques et professionnelles au service de notre organisation.

Si on ne participe pas soi-même à l'activité de ce poste central de l'Alliance, il est impossible de se rendre compte de tous les fils qui en partent ou y aboutissent.

Qu'on me permette de souligner une fois encore ceci : l'Alliance de sociétés féminines suisses est aujourd'hui ce que ses fondatrices, avec une remarquable largeur de vue, lui avaient assigné comme but, voici 55 ans, ce but pour lequel elles avaient jeté dans la lutte tout leur courage, toute leur foi et toutes leurs forces. L'Alliance est le faisceau constitué par le plus grand nombre des grandes associations féminines ; qui s'abstient d'y adhérer le fait de son plein gré et non pas parce que nos statuts l'excluraient. Elle comprend des groupements féminins des milieux politiques et sociaux les plus variés (à l'exception des communistes), ainsi que des diverses confessions ; elle rassemble les femmes de toutes les régions du pays. Elle n'est pas composée de sections, mais de sociétés membres, exerçant chacune librement leur activité propre et autonome. Cependant, prisé dans son ensemble, l'Alliance est reconnue par les autorités et par le public comme la communauté des intérêts féminins suisses : son travail est apprécié et son opinion se fait maintenant écouter. L'Alliance fait sienne, dans toute sa signification, la devise ancienne de la Confédération « Un pour tous, tous pour un ». Si elle est prête à appuyer de tout son poids chacune de ses sociétés affiliées, elle a besoin, maintenant et plus que jamais, de trouver chez tous ses membres soutien et compréhension. Elle travaille non pas pour elle-même, mais dans l'intérêt des femmes suisses et, à travers elles, du pays tout entier.

Ses buts, quels sont-ils ? De même qu'il y a un demi-siècle, nous luttons aujourd'hui pour l'égalité politique et juridique de la femme dans l'état. Mais la situation s'est profondément modifiée depuis lors : la préoccupation dominante était autrefois d'obtenir, pour les jeunes filles, le droit à une formation professionnelle qui leur permettrait de devenir des citoyennes indépendantes. Aujourd'hui, les femmes ont accès à presque toutes les carrières : notre économie, privée du concours qu'elles lui apportent dans les branches les plus variées, ne pourrait plus subsister ni lutter contre la concurrence. On n'imagine pas davantage la vie sociale et culturelle de notre pays sans leur collaboration ; par ailleurs l'intervention de l'Etat qui s'étend de plus en plus jusque dans la vie familiale, fait appel toujours davantage aux facultés d'adaptation des femmes.

Nous devons, nous sociétés féminines, tenir compte de tout ceci ; nous ne devons pas être en retard sur le développement effectif des circonstances ; nous ne devons pas

ASSOCIATION SUISSE POUR LE SUFFRAGE FÉMININ

44^{me} ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

SAMEDI 4 et DIMANCHE 5 JUIN 1955 à LUGANO

- Samedi 4 juin, Aula du Lycée cantonal,
Viale Cattaneo 4
- 14 h. 15 : ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS
- Ordre du jour :
1. Appel des délégués
 2. Rapport annuel
 3. Rapport de la trésorerie et fixation de la cotisation annuelle
 4. Rapport des vérificateuses des comptes
 5. Rapport sur l'activité féministe au Tessin, par Mme Molo-Roland, avoc.
 6. Résolutions :
 - a) du Comité central, sur le projet de loi concernant l'assurance-maladie et maternité
 - b) de la section de St-Gall, concernant le droit matrimonial
 7. Discussion sur les projets proposés par la section de Bâle :
 - a) Position de l'Association suisse pour le suffrage féminin sur le service civil obligatoire

nous permettre — parce que nous n'avons encore ni droit de vote ni éligibilité — d'ignorer les responsabilités qui nous incombe de maintenant dans la vie publique, ou devant lesquelles, dans un très proche avenir peut-être et dans une bien plus ample mesure, nous pourrions nous trouver placées.

L'expérience acquise ces dernières années nous oblige à nous demander si les femmes sont assez nombreuses à discerner ces responsabilités, assez décidées et compétentes pour les assumer, ce moment venu. Je suis, quant à moi, convaincue que nous sommes parvenues à un point très important — voire critique — du mouvement féminin. Jusque tout récemment, l'activité de nos associations pu s'exercer, selon notre libre choix, dans les domaines qui nous intéressaient plus particulièrement. A ces tâches que nous avions choisies viennent de plus en plus s'ajouter celles que nous devons assumer.

Celle qui vous parle a eu le privilège de pouvoir se saisir, durant sa présidence, des fruits du travail de ses devancières et elle est heureuse de témoigner ici de sa reconnaissance à leur égard. Plus d'un but a été atteint et nous nous réjouissons de constater l'autonomie grandissante de la femme. Mais ceci même nous appelle à la vigilance : si nous demandons que les hommes nous reconnaissent, en fait et en réalité, comme citoyennes aux droits égaux devant la loi, nous devons être conscientes des responsabilités qui entraînent pour nous cette revendication.

L'époque où nous vivons respecte de moins en moins la valeur personnelle de l'être humain... Trop de femmes n'ont pas encore compris la responsabilité que nous devons porter ensemble, et les unes pour les autres, afin d'être à la hauteur de nos multiples tâches au foyer, dans la famille et dans l'Etat.

Je suis fermement convaincue que la femme ne peut remplir vraiment sa tâche, dans la vie privée ou publique, que si elle reste fidèle à sa nature profonde et apporte à l'homme le complément de ses dons différents.

G. H.-S.

- b) Principe de demander des subventions pour notre Association au Conseil fédéral
- c) Rapports entre le Comité central et les sections
8. Divers
- 16 h. 30-17 h. : Pause pour les rafraîchissements
- 20 h. 30, au Kursaal : « L'action des Institutions internationales pour l'égalité de la femme », causerie de Mme Ant. Quinche, avocate
- 21 h. : Soirée créative
- Dimanche 5 juin, Aula du Lycée cantonal
- 9 h. 30 : « Nouveaux moyens de propagande », exposé de Mlle J. Wavre, et discussion
- 10 h. 30 : « Dei sistemi pratici per l'ottenimento del voto », conférence de M. Bixio Bossi, conseiller aux Etats
- 12 h. : Déjeuner en commun au Restaurant Roncaccio
- 15 h. 17 h. : Excursion en car

Le Conseil économique et social des Nations a convoqué une Conférence des Organisations non gouvernementales (ONG), sur la

Lutte contre la discrimination

En bien des lieux du monde se trouvent des humains opprimés, qu'ils appartiennent à des minorités politiques, linguistiques, confessionnelles, qu'ils soient victimes de préjugés de sexe, de race, de classe ; et, partout où elles travaillent, les organisations non-gouvernementales sont en butte aux lois ou aux coutumes qui ne sont pas encore adaptées aux principes proclamés dans la Charte des Nations Unies ou la Déclaration universelle des droits de l'homme. Faut-il donc s'étonner que les Organisations non-gouvernementales, jouissant d'un statut consultatif à l'ONU, soient accourues en nombre inusité — plus de 90 — à la conférence qui, du 31 mars au 4 avril, avait été convoquée à la veille de la session de la Commission des droits de l'homme au Centre européen des Nations Unies.

Le nom seul du président était une preuve de l'importance que l'on attachait à cette conférence, M. Vincenzo Aurio, ancien président de la République Française.

Notons que, dans le comité, furent élues parmi les vice-présidents, Lady Dowdager Nunburnholme, déléguée du Comité de liaison des grandes organisations féminines internationales et la Begum Shaista Ikramullah, déléguée de Conseil international des femmes.

(suite en page 2)

Alliance de sociétés féminines suisses

54^{me} Assemblée à Zurich les 23 et 24 avril 1955

La 54^{me} assemblée annuelle de l'Alliance s'est déroulée, les 23 et 24 avril, dans la splendeur printanière sur laquelle planait cependant le regret des départs, puisqu'on prenait congé de Mme Haemmerli-Schindler qui, pendant six années, a mené la barque des sociétés féminines suisses avec un tact et un dévouement inlassables.

Mais aujourd'hui, dans ce numéro du « Mouvement », nous nous bornerons à parler de la séance administrative, nous réservant de décrire le cadre des séances, l'aula de l'Université, l'atmosphère, les moments de détente si agréablement aménagés, dans notre prochain numéro de « Femmes Suisses ».

La présidente, en souhaitant la bienvenue aux quelques trois cents déléguées, nomma les représentantes d'autres associations invitées et les représentants des autorités zürichoises qui avaient eu du mérite à assister à nos séances puisque, ce jour-même, les élections au Grand Conseil zurichois se déroulent dans le canton, les hommes politiques n'avaient guère de loisirs.

C'étaient MM. Landolt, président de la Ville de Zurich, et le Dr Briner, conseiller d'Etat, le même, MM. Vaterlaus, conseiller d'Etat, Thalmann et Kaufmann de l'Ecole Polytechnique fédérale et de la BIGA, le dimanche.

Depuis bien des années déjà, le travail de l'Alliance est devenu si étendu, si considérable, qu'on a renoncé à demander lecture du rapport de la présidente. Il ne restait ensuite plus assez de temps pour discuter entre déléguées des diverses sociétés. Celles-ci avaient donc reçu, en temps voulu, le rapport de 1954 et avaient pu l'étudier pour poser des questions ou faire des observations, si elles le désiraient.

En 1954, le nombre des membres a encore augmenté, 39 associations suisses font partie de cette vaste fédération, 16 centres de liaison cantonaux et 163 groupements locaux. A la présente assemblée furent encore accueillis, avec applaudissements, dans la catégorie A (associations suisses), le « Service suisse

du peuple et du soldat », dont on connaît les grands services rendus pendant les mobilisations et les périodes militaires, et, dans la catégorie B, la section de la Neuveville de l'Association suisse pour le suffrage féminin.

Nous ne saurons assez recommander à nos lectrices, désireuses de se renseigner sur le travail de l'Alliance, de se procurer le rapport annuel, où l'on trouve la description de l'activité courante, dont notre journal a maintes fois donné des échos : révision de l'assurance-maladie et introduction de l'assurance-maternité, étude permanente des professions féminines en Suisse, statut de la femme dans l'administration fédérale, défense du principe du salaire égal pour un travail de valeur égale, assurances sociales et questions sociales, hygiène publique, morale et mentale, questions économiques, de plus en plus importantes et étroitement liées à l'activité des ménages, questions culturelles et éducatives, questions internationales, etc.

Ajoutons qu'on a inséré, cette année, l'Annuaire annuel de la vie féminine en Suisse, de l'Association des femmes universitaires (commission des intérêts féminins) qui énumère tous les événements, nominations honorifiques, publications savantes, ou décès venus à des personnalités féminines pendant l'année. Un memorandum de grande valeur, non seulement immédiate, mais future.

Ce rapport fournit encore les noms des sociétés affiliées avec leurs présidentes, les noms des membres qui font partie des commissions permanentes de l'Alliance ou des commissions fédérales où leur a demandé de siéger, sans parler des membres individuels qui se sont augmentés de 10 l'an dernier. On voit donc l'intérêt pratique qu'il y a à posséder toujours cette brochure sous la main.

Finances

Il est fatal qu'une activité en constante extension, qui marche de pair avec l'orientation

(suite en page 3)